

COMMUNIQUE DE PRESSE

Titre-restaurant : L'UMIH souhaite la fin du papier en 2025

Le 2 octobre 2023



Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a annoncé aujourd'hui sur France Info « *la généralisation de la dématérialisation des titres-restaurant avant 2026* ».



L'UMIH, première organisation patronale du secteur CHRD, accueille très favorablement les propos de la Ministre et se prononce pour une suppression totale du titre-restaurant papier dès le 1^{er} janvier 2025.



Un nombre croissant de restaurateurs refusent désormais le format papier. Trop cher, trop fastidieux et trop complexe, ce dispositif est devenu un ralentisseur de revenus, dans une période où les restaurateurs sont confrontés à une augmentation de leurs charges en raison de la hausse des matières premières et de l'énergie ainsi qu'un renchérissement du coût social associé aux difficultés de recrutement du secteur.



Non seulement, le passage au tout numérique permettrait de réduire drastiquement les émissions de CO2 liées au papier mais il simplifie également les charges administratives pour les restaurateurs, et accélère le règlement des titres avec des tarifs plus compétitifs.



Enfin, l'UMIH souhaite réaffirmer son attachement à l'objet social du titre restaurant qui doit rester une aide au déjeuner des salariés en leur permettant d'avoir une alternative à la restauration collective d'entreprise.



Pour **Franck Chaumes, Président UMIH Restauration** « *Les entreprises n'y comprennent plus rien avec les deux systèmes ! Il faut qu'on aille vers la totale dématérialisation. C'est plus simple pour le client, le restaurateur, pour tout le monde. Cela sécurise financièrement le dispositif et réduit l'impact environnemental des titres restaurant. Enfin, il faut revenir aux fondamentaux du titre restaurant qui est là pour stimuler la fréquentation de nos restaurants* ».